



## VILLE D'UZERCHE

Courriel : mairie@uzerche.fr

Téléphone : 05.55.73.17.00

Fax : 05.55.98.44.55

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL 2<sup>e</sup> séance du 13 avril 2022

Afférents au C.M. : 23

En exercice : 23

Présents et absents ayant donné pouvoir : 23

Votants : 23

L'an deux mille vingt-deux, le mercredi 13 avril à 20h, le conseil municipal d'UZERCHE, dûment convoqué le vendredi 08 avril 2022, s'est assemblé salle n°2 de l'ancien lycée de garçons, sous la présidence de monsieur Jean-Paul GRADOR, maire.

Présents : M. Jean-Paul GRADOR, maire, Mme Catherine CHAMBRAS, M. François FILLATRE, M. Jean-François BUISSON, M. Jérémy RIGAUD, adjoints au maire, M. Yves CHEFDEVILLE, M. François BORDILLON, Mme Nathalie RAUFLET, Mme Emmanuelle MARTIN, M. Stéphane BOURDALOU, Mme Marie NICAUD, Mme Enora MAHE, M. Patrick PIGEON, Mme Rosine CHAUFFOUR ROBINET, Mme Evelyne DEBARBIEUX, M. Anthony ROUGERIE, conseillers municipaux.

Absents ayant donné pouvoir : Mme Frédérique REAL (pouvoir à Mme Marie NICAUD), Mme Catherine MOURNETAS (pouvoir à M. François FILLATRE), M. Guy LONGEQUEUE (pouvoir à M. Jérémy RIGAUD), Mme Simone BESSE (pouvoir à Mme Emmanuelle MARTIN), Mme Armelle COTTRANT (pouvoir à M. Jean-François BUISSON), M. Benjamin LAPORTE (pouvoir à Mme Catherine CHAMBRAS),

M. Guillaume JOIE (pouvoir à Mme Rosine CHAUFFOUR ROBINET)

Secrétaire de séance : M. Jérémy RIGAUD

N° de la délibération : 2022-02-14

#### SYNDICAT PUY DES FOURCHES VEZERE Modification des statuts

Monsieur le maire rappelle aux membres de l'assemblée que le syndicat Puy des Fourches Vézère a acquis un bâtiment situé ZA la Geneste 3 rue Charles-Pathé à Naves, afin d'y effectuer des travaux d'aménagement et d'y déménager l'ensemble de ses agents.

Or, l'article 4 des statuts du syndicat précise que le siège de celui-ci est situé 11A rue de la Brégeade à Seilhac.

Aussi est-il est proposé à l'assemblée de modifier cet article, afin que le bâtiment situé ZA la Geneste 3 rue Charles Pathé à Naves devienne le nouveau siège du syndicat.

Monsieur le maire précise que les nouveaux statuts intègrent également les modifications règlementaires liées :

- à la prise de la compétence eau au 1<sup>er</sup> janvier 2020 par Tulle Agglo et au principe de représentation substitution acté pour les communes membres,
- à la dissolution du SIAEP de la Montane et à sa substitution de plein droit par Tulle Agglo.

ENTENDU l'exposé de monsieur le maire,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE, à l'unanimité,

1/ **ACCEPTE** le transfert du siège social du syndicat Puy des Fourches Vézère ;

2/ **ACCEPTE** la modification des statuts en résultant.

Fait à Uzerche, le 13 avril 2022

Le maire, Jean-Paul GRADOR

